

**INSTITUT  
THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE  
MACANAN**



**PROJET D'ETABLISSEMENT  
2014/2019**



## **SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION</b>	P 4
<b>I. POSITIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT</b>	P 5
A. Principes fondateurs du projet de l'I.T.E.P. MACANAN	
1. <u>Les finalités du projet.</u>	P 5
2. <u>Les fondements de notre intervention.</u>	P 5
3. <u>Principe de notre intervention.</u>	P 9
B. L'I.T.E.P. MACANAN	
1. <u>Histoire et implantation géographique.</u>	P 15
2. <u>L'offre de service.</u>	P 20
3. <u>Caractéristique de la population accueillie.</u>	P 21
4. <u>Organisation de l'établissement.</u>	P 23
<b>II. LA PRISE EN CHARGE GLOBALE.</b>	P 31
A. LA PREPARATION DU P.P.A.	
1. <u>Du premier contact à l'admission.</u>	P 31
2. <u>L'admission.</u>	P 32
3. <u>La période d'observation.</u>	P 32
B. ELABORATION DU P.P.A.	
1. <u>Déroulement.</u>	P 33
2. <u>Outils.</u>	P 34
C. MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.	
1. <u>Déroulement et outils.</u>	P 35
2. <u>Les partenaires.</u>	P 36
D. LA SORTIE.	
1. <u>Objectif.</u>	P 37
2. <u>Déroulement.</u>	P 38
3. <u>Fin de prise en charge non prévue au P.P.A.</u>	P 38

<b>III. AXES D'AMELIORATION.</b>	P 39
A. PRECONISATIONS D'AMELIORATION DE L'EVALUATION EXTERNE.	
1. <u>Adapter et optimiser le dispositif de pilotage.</u>	P 39
2. <u>Consolider et faire évoluer la démarche de progrès.</u>	P 39
3. <u>Donner aux professionnels les clefs de réussite du changement.</u>	P 39
4. <u>Optimiser la prise en charge des usagers.</u>	P 39
B. AMELIORATIONS DANS LE CADRE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS.	
1. <u>Mise place de l'accessibilité.</u>	P 40
2. <u>Amélioration continue de la qualité d'accueil.</u>	P 40
<b>CONCLUSION.</b>	P 41
<b>SYNTHESE.</b>	P 42
<b>GLOSSAIRE</b>	P 44

## INTRODUCTION

Ce projet d'établissement actualisé au 16 décembre 2013 est le fruit des évolutions de la pratique professionnelle au sein de l'ITEP MACANAN depuis ces cinq dernières années.

Nous sommes passés de la prise en charge pluridisciplinaire à la prise en charge « globale ». La prise en charge globale reste composée de l'équipe pluridisciplinaire de l'ITEP, mais s'y ajoute l'adolescent, ses parents (ou responsables légaux) ainsi que tout partenaire susceptible de participer à la réalisation et aboutissement du projet personnalisé de l'adolescent. La prise en charge globale concentre le travail autour et pour l'adolescent au travers de son projet personnalisé.

Sur les trois dernières années les « réunions de projets » et les « réunions institutionnelles » ont permis d'aborder différents thèmes qui ont amené cette notion de prise en charge globale. Ces réunions ont aussi introduit la nécessité de maintenir l'adolescent le plus possible en milieu dit « ordinaire » :

- maintenir le lien avec la famille au travers de rencontres, de l'internat modulé...
- maintenir le soin en extérieur si il existe et le lier au soin en interne.
- maintenir une scolarité externe ou la remettre en place dès que possible qu'elle soit partielle ou temps plein.
- donner accès à des stages en entreprises même de façon très adaptée.
- donner accès à la formation.
- accompagner vers les milieux du travail protégé ou adapté.
- savoir orienter vers des structures ou secteurs plus appropriés.
- donner accès ou maintenir les clubs de sports ou autres structures associatives.



Si le soin reste primordial et incontournable pour les adolescents que nous accueillons, leur avenir reste à l'extérieur de l'ITEP qui n'est qu'un passage et tout doit être mis en œuvre pour maintenir cet « extérieur » ou y retourner, dès que cela est possible.

# I. POSITIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

## A. Principes fondateurs du projet de l'ITEP MACANAN

### 1. Les finalités du projet

La circulaire du 14 mai 2007 relative aux ITEP indique que :

*« ...le projet d'établissement constitue la base de l'organisation institutionnelle. Il définit le cadre dans lequel va se construire le contrat de séjour. Il garantit la cohérence de la prise en charge, sa continuité et son évaluation. Il précise également toutes les collaborations développées par l'établissement avec d'autres partenaires afin de favoriser la prise en charge de l'enfant, la préparation ou la poursuite de sa scolarisation en milieu ordinaire... »*

Le projet d'établissement doit garantir une dynamique participative de tous les salariés de l'établissement, les représentants du personnel (CVS), les représentants des parents détenteurs de l'autorité parentale et les représentants des jeunes, afin que le projet d'établissement soit pour tous un document de référence et un document reconnu.

Le projet d'établissement doit être un outil de travail donnant des repères, aux salariés dans l'exercice de leur activité, aux parents dans le cadre de la prise en charge de leur enfant et aux partenaires dans la collaboration en cours.

Nous devons assurer une évolution constante du projet d'établissement dans le cadre de la démarche qualité. Nous devons être attentifs et tenir compte des évolutions en interne à l'établissement, de la population accueillie et de notre environnement. Cela doit nous amener à repenser et adapter nos pratiques et le fonctionnement de l'établissement. Pour cela nous devons anticiper les sujets des « réunions de projets » et nous doter de petits comités de pilotages et de réflexions.

### 2. Les fondements de notre intervention

#### 2.1 L'autorisation.

L'autorisation de l'établissement a été renouvelée pour une durée de quinze ans par arrêté préfectoral en date du 29 août 2008.

Notre mission d'accueil, d'hébergement, de soin se décline à partir d'actions éducatives, pédagogiques, de formations professionnelles, d'assistance sociale et d'interventions médico-psychologiques.

L'établissement accueille 62 adolescents, garçons et filles, 47 internes et 15 demi-internes, « présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages ».

## 2.2 La circulaire du 14 mai 2007

La circulaire du 14 mai 2007 est la clé de voûte des ITEP. Cette circulaire relative aux ITEP et à la prise en charge des jeunes accueillis, a pour objet de préciser les articles relatifs aux ITEP et d'inscrire l'action des ITEP dans le cadre législatif et réglementaire renouvelé de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de ses décrets d'application.

## 2.3 Les valeurs associatives

Voilà plus d'un siècle que l'OREAG a affirmé certains principes en matière de rééducation et plus généralement, en matière de protection et de promotion de l'enfance et de l'adolescence.

C'est en 1889 que Fernand Marin crée l'Oeuvre du Refuge des Enfants Abandonnés ou délaissés de la Gironde. Homme de conviction, il croit que : «Ces rejetons, poussés à l'abandon dans un sol malsain, pouvaient, replantés en un terrain tout autre, redressés et soutenus, devenir des tiges saines et fortes ». [1]

Ces convictions ont traversé les siècles, valeurs fortes portées au fil des ans par des hommes et des femmes qui refusent de fermer les yeux devant la détresse de nombre d'enfants et d'adolescents. L'OREAG perpétue l'œuvre de Fernand Marin et maintient les principes fondateurs.

**Principe 1 : Accompagner sans assister.** Eduquer un enfant ou un adolescent, c'est avant tout le considérer comme un acteur qui plutôt que d'être assisté doit être accompagné afin qu'il prenne conscience de ses propres ressources et donner ainsi le meilleur de lui-même. Ce principe exige donc de la part des personnes qui travaillent dans l'ensemble de nos établissements et services de mettre systématiquement en œuvre des projets personnalisés et co-construits.

**Principe 2 : Respecter et impliquer les familles.** Cela implique le souci du maintien des liens familiaux et environnementaux sous la forme la plus adaptée au développement et au bien être de l'enfant. Est dès lors nécessaire la sollicitation de chaque enfant et de ses proches au sens large : famille, professeurs, éducateurs.... Pour que chacun puisse véritablement s'exprimer et participer à la co-construction et à la mise en œuvre des projets individuels.

**Principe 3 : Avoir une attitude éthique et réflexive sur nos pratiques.** Dans notre domaine professionnel, les codes, chartes et règlements ne sauraient aucunement nous dispenser d'une réflexion éthique que doit mener chaque intervenant quant à sa pratique. La pratique du travail social est au cœur même d'une tension permanente entre les normes collectives en vigueur et l'engagement personnel de chacun. Interroger sa pratique, c'est engager une réflexion sur le « comment faire » mais cette question ne vaut que si la question du « pourquoi faire » est préalablement posée. Aussi convient-il d'interroger en permanence la finalité des actions engagées, les valeurs fondant notre engagement. Seul le respect de ces valeurs à travers nos pratiques nous garantit contre la dérive techniciste et les fonctionnements technocratiques.

**Principe 4 : Construire et évaluer nos pratiques dans un processus continu.** La formation professionnelle dans le travail social ne peut avoir la prétention d'une maîtrise uniquement technique du rapport à l'autre. La notion de « bonnes pratiques » n'est pas une donnée, un protocole établi. C'est tout au contraire une construction sociale qui concerne l'ensemble des acteurs et se base sur les principes fondateurs de l'association. Ce travail systématique de réflexion sur la formulation des principes et des valeurs, leur promotion par l'éducation, leur mise en œuvre dans le travail de terrain quotidien doit être régulièrement évalué pour atténuer l'irréductible écart entre la théorie et la pratique, entre le souhaitable et le possible.

**Principe 5 : Assurer la primauté de la règle éducative.** L'OREAG, même dans les années 70 où l'école du « laisser faire » était à son apogée, n'a jamais cautionné les thèses selon lesquelles l'enfant doit s'épanouir dans un univers sans contrainte. Que ce soit dans l'ITEP ou au centre Educatif Fermé, l'énoncé et le respect des règles de vie en société constituent pour tous (adultes et enfants) le cadre indispensable à la réussite de chacun.

**Principe 6 : Vivre la relation éducative comme une relation humaniste et humanisante.** Si la notion de cadre est primordiale, l'éducation ne saurait réduire, bien sur, à l'énoncé et au respect de règles, vision instrumentale de la relation éducative. L'éducation est aussi et avant tout une transmission de valeurs dans une relation humaniste et humanisante qui a besoin pour se réaliser d'un cadre de règles éducatives. Ce n'est d'ailleurs qu'à cette condition que les règles et les lois prennent sens et peuvent être acceptées et appliquées.

**Principe 7 : Se garder de toute attitude dogmatique.** A travers ce principe s'exprime la volonté de l'OREAG de se défier des dogmes et d'encourager ses partenaires, notamment les pouvoirs publics, à adopter la même attitude. En effet, les situations auxquelles nous sommes confrontés sont beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît au premier abord. Ainsi s'il est évident que la place d'un enfant est dans sa famille, il est tragique d'en faire un dogme car nous savons tous qu'il existe des situations dramatiques où il est en danger. S'il est évident que la place d'un enfant est dans son école de quartier, il faut convenir que certains enfants, à des moments donnés de leurs parcours, peuvent avoir besoin d'une scolarité « protégée » dans des classes spécialisées. Ceci étant, s'il est évident que l'enfant doit être protégé, cette protection ne doit pas créer de dépendance et entraver son accès à l'autonomie. Ce principe signifie aussi notre refus de cacher la réalité d'un handicap, notre souci de prendre l'enfant comme il est et non pas comme il devrait être et de lui proposer ce dont il a besoin pour qu'il puisse progresser et se construire. Pour l'OREAG, l'avenir d'un enfant ou d'un adolescent n'est jamais joué.

**Principe 8 : Etre à l'écoute de la demande sociale.** Il importe que ce soit la demande sociale qui commande l'offre et non l'inverse. Cela nous contraint à une adaptation permanente aux mutations de notre environnement et à celles de la demande sociale qui en découle. Demande qui ne se traduit malheureusement pas toujours en « commande » des pouvoirs publics. Pour ce faire, un préalable s'impose à l'OREAG : être en état de veille tant sur le plan social qu'économique.

**Principe 9 : Assurer la transparence dans l'utilisation des fonds qui nous sont confiés.**

L'OREAG est une association au service d'enfants et adolescents et la gestion des ressources collectives qui nous sont confiées doit d'autant être plus exemplaire et efficace et nos comptes d'une totale transparence. L'animation et le contrôle des services rendus par l'OREAG obéissent quant à eux au principe d'une organisation décentralisée par objectifs dans le respect rigoureux des instances délibérantes et des instances représentatives du personnel.

- (1) Pierre Guillaume, Un siècle d'histoire de l'enfance inadaptée. L'OREAG 1889-1989. Expansion scientifique Française.



#### 2.4 Les recommandations de l'A.N.E.S.M.

L'A.N.E.S.M. contribue, notamment, au moyen de ses recommandations de bonnes pratiques, à accompagner et orienter l'établissement dans sa démarche d'évaluation et d'amélioration de la qualité. Une grande partie de ces recommandations est à disposition de l'équipe pluridisciplinaire, certaines sont abordées en groupe de travail afin de mieux se les approprier.

#### 2.5 Dimension Institutionnelle et politique

L'I.T.E.P. MACANAN est adhérent à l'Association des I.T.E.P. et de leurs Réseaux (A.I.Re.) Nous recherchons dans cette adhésion le maintien de notre identité d'I.T.E.P., la circulaire du 14 mai 2007 précise « ...d'une façon générale, les I.T.E.P. ne sont pas adaptés à l'accueil d'enfants et adolescents autistes ou présentant des troubles psychotiques prédominants, ou de déficiences intellectuelles importantes, qui requièrent d'autres modes d'éducation et de soins, et qui pourraient souffrir de la confrontation avec des jeunes accueillis en I.T.E.P. ». Conformément à cette même circulaire l'A.I.Re permet le travail en réseaux.

L'établissement s'inscrit entre autre dans le Schéma Régional d'organisation Médico-sociale (S.R.O.M.S.) 2012/2016. Nous devons développer une veille et une attention aux différents rapports parlementaires et administratifs et schémas nous concernant ou pouvant nous impacter.



### 3. Principe de notre intervention

#### 3.1 Le projet personnalisé de l'adolescent

Le décret du 2 avril 2009 stipule : « *Un projet personnalisé d'accompagnement est conçu et mis en œuvre sous la responsabilité du directeur du service ou de l'établissement, en cohérence avec le plan de compensation de chacun des enfants, adolescents ou jeunes adultes accueillis dans l'institution. La mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation prévu à l'article L112-2 du code de l'éducation constitue l'un des volets du projet personnalisé d'accompagnement.*

*Dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement, les méthodes et pratiques pédagogiques en vigueur dans les établissements scolaires mises en œuvre par les enseignants des établissements et services médico-sociaux sont complétées, en tant que de besoin, par un accompagnement adapté par d'autres professionnels de l'équipe du service ou de l'établissement médico-social, en fonction des particularités de l'enfant pris en charge... »*

L'équipe pluridisciplinaire de l'I.T.E.P. s'inscrit dans une démarche co-constructive du projet personnalisé de l'adolescent avec l'adolescent, sa famille (ou responsable légal) et les partenaires. Le projet personnalisé de l'adolescent entre alors dans la dimension de la prise en charge globale. Chacun travaille avec ses spécificités et dans son domaine, mais tous ensemble avec le jeune et sa famille (ou responsable légal) pour son projet. Chaque salarié de l'établissement dans le respect de sa fonction et positionnement doit pouvoir s'exprimer, y compris les maitresses de maisons, surveillants de nuits, personnels administratifs et logistiques (homme d'entretien, cuisiniers...). La diversité des cursus et expérience de chaque professionnel est une richesse à entretenir et à développer.

L'équipe pluridisciplinaire, l'adolescent, sa famille (ou responsable légal) et les partenaires veillent à prendre en compte les attentes et les difficultés du jeune et de sa famille. Garantissent un accompagnement adapté et individualisé à chaque jeune. Inscrits dans une démarche dynamique de co-construction, une co-évaluation doit permettre à chacun, si nécessaire, de fixer de nouveaux objectifs, de modifier les actions proposées et d'ajuster les types d'accompagnements. Pour garantir ce fonctionnement l'établissement met en place la fonction de référent du jeune. Décret du 6 janvier 2005 : « *La fonction de référent est assurée au sein de l'équipe éducative. Elle favorise pour chaque enfant, adolescent ou jeune adulte accueilli et sa famille la continuité de la cohérence de l'accompagnement* ».

#### 3.2 Quelle place pour le jeune ?

Le jeune doit être au cœur du dispositif I.T.E.P. Tout le travail de l'établissement consiste à mettre le jeune au centre de la prise en charge globale en construisant avec lui son projet d'avenir tout en tenant compte de son histoire de vie, ses difficultés, ses capacités, ses attentes... C'est un positionnement qui exige beaucoup de chacun et une grande concertation.

Cette démarche repose sur trois principes :

- Voir le jeune autrement.

L'équipe pluridisciplinaire doit positionner le jeune en tant que personne. La tranche d'âge que nous accueillons nous amène à voir le jeune en tant qu'adolescent, adolescent devenant adulte ou jeune adulte. Des personnes assez différentes. Nous devons amener le jeune vers un travail d'élaboration psychique en l'accompagnant au moyen d'une action pluridisciplinaire tenant compte de la nature de ses troubles psychologiques et de leur évolution. Il s'agit d'amener chaque jeune à se considérer comme une personne, et de susciter chez chaque jeune le désir d'en savoir un peu plus sur ce qui l'anime, l'intéresse, lui pose problème, et interfère dans sa relation aux autres. Le jeune doit être amené, de façon accompagnée, à rechercher et expérimenter des façons de s'accommoder de ses capacités et de ses difficultés.



- L'intérêt du jeune.

L'article L.112-4 du C.A.S.F. précise : *« l'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes les décisions le concernant »*.

- L'action de l'équipe pluridisciplinaire.

Quelle que soit la problématique du jeune, l'action de l'équipe pluridisciplinaire doit résulter du repérage de nombreux éléments et de leurs interactions. Cet aspect interactif du jeune et de son environnement (familial, scolaire, institutionnel et juridique) dans lequel il évolue, nécessite la recherche de sens à ses comportements. Cela justifie notre intervention pour amorcer une évolution affective, intellectuelle et physique du jeune au moyen d'interventions diverses et cohérentes.

L'équipe pluridisciplinaire fonde l'action de sa prise en charge globale sur une recherche continue et individualisée des approches thérapeutiques, éducatives et pédagogiques les plus adaptées aux besoins et attentes du jeune et de la famille.

### 3.3 Place de la famille (et ou responsable légal).

La famille se place auprès du jeune et aux cotés de l'I.T.E.P. à chaque fois que cela est possible. Le jeune, si cela est possible, doit si cela est dans son intérêt pouvoir être le plus possible en famille au travers de semi internat ou internat modulé.

*« Les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale sont des acteurs à part entière du processus de développement de leur enfant. Ils sont associés aussi étroitement que possible à*

*l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement et à son évolution, Jusqu'à la fin de la prise en charge, ainsi qu'à l'élaboration du projet de sortie. Leur participation doit être recherchée dès la phase d'admission et tout au long de la prise en charge. » Décret du 6 janvier 2005.*

*« ...Les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale doivent être informés, soutenus et toujours sollicités lors des prises de décision concernant leur enfant. Ils doivent être entendus et consultés quelle que soit leur possibilité de s'impliquer, et d'adhérer aux propositions faites. Aussi, la recherche des conditions permettant une participation adéquate de la famille à chaque situation est de la responsabilité du directeur qui doit l'assumer comme composante essentielle de la mission de l'I.T.E.P. » Circulaire du 14 mai 2007.*

Lors de chaque actualisation du projet personnalisé de l'adolescent (appelée synthèse), un bilan est présenté aux parents ou responsables légaux afin de maintenir l'implication des parents ou responsables légaux dans la prise en charge et de leur permettre un suivi régulier et son évaluation.

L'ensemble de la prise en charge définie dans le projet personnalisé de l'adolescent concerne l'adolescent et non sa famille. Ce point essentiel évite toute confusion, permet de positionner le jeune en tant que personne sujet et de limiter le caractère intrusif de la prise en charge dans l'intimité familiale.

La relation famille/institution se crée pour le jeune. Quelle qu'en soit la forme prise (parents/institution ou famille au sens large/institution), le jeune reste au centre de cette relation.

La prise en charge du jeune par l'établissement implique que des professionnels exercent, dans certains cas, des fonctions habituellement assurées par les parents. Cette suppléance provisoire ne doit pas être une substitution mais une complémentarité avec les parents afin d'assurer l'équilibre des représentations de l'adulte chez le jeune pris en charge.

Le conseil de la vie sociale de l'établissement (conforme à l'article L.311-6 du CASF) est composé de jeunes représentants leurs unités de vie, de salariés, du chef de service, du directeur et de représentant des parents. Ce conseil de la vie sociale permet aux parents des jeunes pris en charge de participer et de suivre le fonctionnement de l'établissement. Son règlement de fonctionnement est approuvé par les membres à chaque renouvellement du conseil. Les représentants sont élus pour une année scolaire, la durée sera portée à deux années prochainement, sous réserve de la validation par le conseil de la vie sociale.

### 3.4 La pluridisciplinarité.

*« La prise en charge se doit d'être globale, une composition interdisciplinaire ne suffit plus, chaque composante disciplinaire doit tenir compte de l'autre et travailler ensemble afin de garantir le bon déroulement et une bonne évolution du projet personnalisé du jeune ».*

Aux trois dimensions contenues dans l'intitulé des I.T.E.P. ils convient d'y ajouter la dimension sociale. La dimension thérapeutique au sens large est fondamentale pour mener à

bien la démarche d'accompagnement du jeune et à la structuration de sa personnalité. Les dimensions éducative, pédagogique et sociale sont indispensables pour permettre la démarche soignante d'ensemble visant à faire prendre conscience au jeune de ses ressources et difficultés afin de se mobiliser pour son projet personnalisé.

Ces quatre dimensions travaillent étroitement ensemble afin de construire, réaliser et évaluer le projet personnalisé de l'adolescent, tout en prenant compte des composantes du projet personnalisé de scolarisation du jeune.

L'équipe pluridisciplinaire doit créer un environnement expérimental pour le jeune. Dans cet environnement le jeune va faire des rencontres, manipuler, interpeller, reproduire pour s'y approprier les enseignements à tirer. Le jeune va alors se construire un système de limites, de références et de valeurs. Le travail de l'équipe pluridisciplinaire va être d'accompagner le jeune dans cette expérimentation, de l'amener à réfléchir à ses actes, leurs conséquences et ce qui en a été compris. Cela permettra au jeune d'accepter « l'autre » en tant que personne et faisant limite à ses prétentions. L'équipe pluridisciplinaire doit, pour mener cette tâche en toute quiétude, être confiante et chaleureuse, faire avec l'agressivité, le repli, les provocations et les défenses du jeune. Cependant l'équipe se doit de rester exigeante. Ce travail complexe et fragile doit favoriser la rencontre de personnes qui vont permettre au jeune de prendre ce dont il a besoin à un instant donné. Chaque professionnel agit alors dans les orientations définies dans le projet personnalisé de l'adolescent, validé en synthèse, présenté au jeune et à ses parents.

La prise en charge globale au travers de la pluridisciplinarité repose sur un questionnement du professionnel. « En quoi l'autre professionnel m'aide-t-il à avancer dans mon travail, en quoi je l'aide à avancer dans son travail ? ». La pluridisciplinarité est l'association de compétences, de connaissances et de différences de chaque professionnel autour du jeune. Cela permet de se répartir les risques, de limiter les imprévus de mieux gérer la complexité et les difficultés de la mise en œuvre et la réalisation du projet personnalisé de l'adolescent. Pour garantir la pluridisciplinarité et la prise en charge globale, il faut coopérer. Pour que la coopération se fasse, il faut se faire confiance.

### 3.5 La recherche continue de bientraitance.

L'I.T.E.P. MACANAN inscrit sa démarche et son fonctionnement dans une posture professionnelle de bientraitance. C'est un état d'esprit et de faire soucieux des besoins et des demandes des jeunes et de leur famille, respectueux de leurs choix mais aussi de leurs refus. Cette posture nécessite de maintenir un cadre institutionnel avec des règles claires et rassurantes pour tous. C'est aussi le refus de toute forme de violence et d'abus sans concession.



La recherche de la bienveillance implique une collaboration de la part des professionnels, le jeune, sa famille et les partenaires, dans la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin précis à un moment donné.

Un travail sur la recommandation de l'A.N.E.S.M. de juillet 2008 sur la bienveillance a été effectué.

### 3.6 Insertion de l'établissement dans son environnement.

*« L'I.T.E.P. développe des coopérations. L'organisation du travail à plusieurs avec l'ensemble des partenaires : équipe de psychiatrie de secteur et notamment de psychiatrie infanto-juvénile, établissements de l'éducation nationale, est posée comme une nécessité. Si besoin est, elle est à instaurer avec l'aide sociale à l'enfance (A.S.E.), la protection judiciaire de la jeunesse (P.J.J.) ou tout autre partenaire. L'adaptation aux besoins et aux possibilités des enfants et des jeunes exige un travail en réseau, comprenant des relations denses et suivies... »* Circulaire du 14 mai 2007.

L'établissement a adopté une culture de travail en réseau «élargi». Chaque professionnel endosse le rôle de partenaire afin de développer et de faire vivre un réseau partenarial nécessaire à la construction et réalisation du projet personnalisé de l'adolescent. D'autres professionnels de l'établissement gèrent et développent les réseaux plus spécialisés (éducation nationale, entreprises pour les stages, justice, soins et aide sociale à l'enfance), dont chaque professionnel pourra ensuite se saisir.

La responsable pédagogique développe et anime un réseau d'établissements de l'Education Nationale. Cela permet le maintien, quand cela est possible, d'une scolarisation partielle ou à temps plein. Mais aussi de pouvoir rapidement et dans la mesure des moyens et capacités du jeune, de pouvoir pour certains accéder à une scolarité externe de façon partielle ou temps plein, sur des filières spécialisées ou « classiques ». Les projets personnalisés de scolarisation sont systématiquement établis. L'établissement s'inscrit pleinement dans la loi de 2005 et le décret de 2009.

L'éducateur technique chef est chargé du développement et entretien du réseau « entreprises » et établissements ou organismes de formations, afin d'assurer la mise en stages des jeunes dès leurs 14 ans. Orienter et accompagner vers des formations (contrat d'apprentissage, lycées professionnels...) ou découvrir un métier.

Le chef de service et l'assistante sociale animent et développent les réseaux d'établissements médico-sociaux (entrée des jeunes et sorties), d'aide sociale à l'enfance, aide sociale et justice.

Le médecin psychiatre entretient le réseau soin, assisté du chef de service et du directeur. Complément de prise en charge plus soignante (psychiatrie infanto-juvénile), urgences, ateliers adaptés, externalisation de certains suivis en psychologie, psychiatrie, orthophonie, psychomotricité ...

L'ensemble des professionnels, dans le cadre de ses actions, assure le maintien ou crée les liens avec l'extérieur. Inscriptions à un club, associations culturelle et ou de loisirs. Ces activités extérieures ont lieu le mercredi après midi, en soirées de semaine ou le week-end avec une participation active des parents.

### 3.7 Démarche qualité et évaluation.

L'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Une évaluation interne a eu lieu en 2008 et nous venons de faire l'évaluation externe en 2013.

L'année 2014 prendra en compte le rapport d'évaluation externe afin d'orienter notre démarche qualité selon ses préconisations.

L'amélioration continue de la qualité et les évaluations permettent une interrogation permanente de nos pratiques professionnelles.

La démarche qualité permet une recherche constante de l'amélioration de l'accueil des jeunes, de leur accompagnement dans un souci de bienveillance. La qualité permet de maintenir de bonnes conditions de travail aux professionnels, afin que ceux-ci s'investissent pleinement sur la prise en charge des jeunes.

Un comité de pilotage qualité fonctionne et travaille sur différents thèmes : évaluations, sujets de réflexion sur la pratique professionnelle, recommandations de l'A.N.E.S.M., procédures internes... Ce comité travaillera entre autre sur des enquêtes de satisfaction (jeunes, familles, salariés et partenaires) et la création d'indicateurs en 2014. Mais aussi sur une meilleure traçabilité de nos actions en 2014/2015.



## B. L'I.T.E.P. MACANAN

### 1. Histoire et implantation géographique.

#### 1.1 L'O.R.E.A.G. (Orientation et Rééducation des Enfants et Adolescents de la Gironde)

Fondée en 1889 par Fernand MARIN, Magistrat de la ville de Bordeaux, et anciennement dénommée Œuvre du Refuge de l'Enfance Abandonnée de la Gironde, l'Association O.R.E.A.G., devenue Orientation et Rééducation des Enfants et Adolescents de la Gironde, a pour objet la protection et l'accompagnement éducatif et thérapeutique des mineur(e)s, enfants ou adolescent(e)s, en danger d'évolution. Association régie par la loi de 1901, elle est reconnue d'utilité publique le 26 septembre 1892. Elle est dirigée par un Président du Conseil d'Administration, qui, par délégation confie la gestion des établissements et services au Directeur Général qui confie la gestion technique des établissements et services à des Directeurs et Directrices. L'Association gère treize établissements et services en Gironde. L'Association, depuis sa création, s'ancre dans une tradition humaniste en lien avec l'évolution législative en faveur des mineur(e)s. Sa mission principale est la protection de l'enfance.

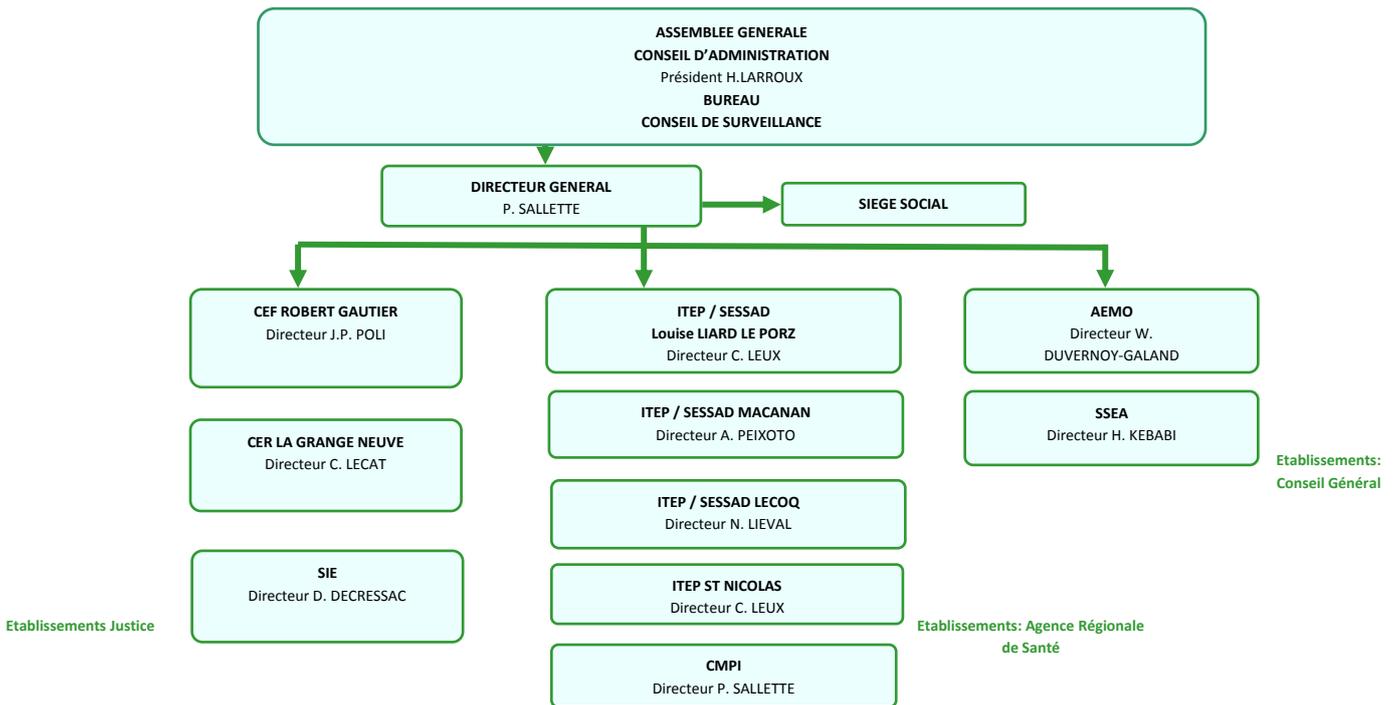
À cet égard, elle a pour but d'assurer la prévention, l'éducation, la rééducation et le traitement des enfants ou adolescent(e)s en danger. Parce que l'intervention auprès d'enfants ne peut se faire sans la participation des parents, l'Association leur vient en aide, en leur assurant un soutien éducatif respectueux de leurs valeurs.

Dès lors, la politique de l'Association repose sur les principes suivants :

- Chaque enfant et chaque adolescent(e) est considéré dans nos établissements et services comme une personne singulière à laquelle nous proposons une prise en charge personnalisée, en fonction de ses besoins et de ses attentes.
- Chaque enfant et chaque adolescent(e) est issu d'une histoire familiale ; de ce fait, les établissements et services favorisent le maintien des liens avec sa famille ainsi qu'avec son environnement social.
- La prise en charge globale mais personnalisée que nous offrons, articule la protection, l'éducation et le soin afin d'assurer une véritable continuité dans l'accompagnement.
- Nous veillons à la cohérence des actions au service du projet que nous développons pour chaque enfant et chaque adolescent(e), en accord avec ses parents.

L'Association se doit de faire perdurer cet héritage humaniste à travers les différentes missions qui lui incombent par délégation de service public. L'O.R.E.A.G. gère aujourd'hui treize établissements et services, relevant des politiques de la Santé Mentale, du Handicap, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou de la Protection de l'Enfance, tous soumis aux obligations de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002.

## Organigramme OREAG



### 1.2 L'I.T.E.P. MACANAN

L'association O.R.E.A.G. hérite en 1954 d'un domaine situé sur la commune de BOULIAC.

Le 06 aout 1955 par arrêté, l'O.R.E.A.G. ouvre le « centre d'accueil MACANAN » pour accueillir des mineurs délinquants sous ordonnance 1945.

Le 01 avril 1977 le centre d'accueil MACANAN ouvre son « école privée de MACANAN ». Elle se compose alors de deux classes élémentaires et de transition et de deux ateliers d'activités manuelles.

L'établissement glissera doucement de l'accueil d'un public délinquant au soin (en passant par l'I.O.R.) avec en 2004 la création de l'I.T.E.P. MACANAN. Dès lors l'établissement quitte le secteur de la justice pour entrer pleinement dans celui de la santé.

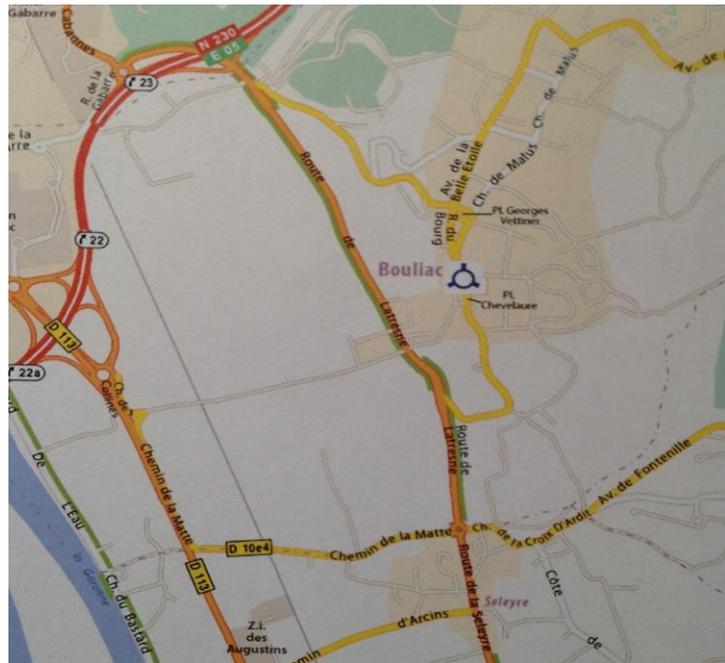
LE 29 aout 2008, l'autorisation de l'établissement a été renouvelée pour une durée de quinze ans par arrêté préfectoral.

### 1.3 Implantation géographique.

L'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique MACANAN (I.T.E.P.) est situé à cheval sur les communes de BOULIAC et de LATRESNE, sur la rive droite à quelques minutes de BORDEAUX.

Accessible facilement par la sortie 23 de la rocade. Depuis cette sortie l'itinéraire est indiqué par des panneaux de signalisation.

Desservi par une unique ligne de bus, l'établissement s'est doté de véhicules neuf places afin de s'ouvrir pleinement sur l'extérieur conformément à la circulaire de 2007. Nos véhicules permettent aux jeunes d'accéder facilement aux transports en commun (travail de l'autonomie), aux clubs et infrastructures sportives, culturelles, de loisirs, établissements scolaires lieux de stages, soins externalisés...



Sans cette indispensable flotte de véhicules l'ouverture sur l'extérieur serait compromise.



L'établissement est implanté dans un parc de sept hectares avec un lac, des installations sportives et une ferme équestre, une faune et une flore variées (des canards, hérons, écureuils, poissons, essences d'arbres diverses et remarquables...). Ce cadre permet un accueil, chaleureux et reposant pour les enfants.

Il se compose de plusieurs bâtiments, avec, au centre, deux logements de fonction occupés l'un par le directeur, l'autre par le chef de service.

Le premier bâtiment à l'entrée de la propriété est composé par :

- Un pavillon : « groupe adaptation filles » qui accueille sept adolescentes en internat, le service administratif comprenant trois bureaux, le service médical comprenant l'infirmier avec la salle de consultation et le bureau occupé par l'infirmière et le médecin, le service social comprenant un bureau affecté à l'assistante sociale, le service direction comprenant un bureau à vocation gestion administrative occupé par le directeur.

Le second bâtiment, au centre de la propriété, appelé « le château » est composé :

- Au rez de chaussée : le bureau du chef de service, le bureau d'une psychologue, le bureau d'un médecin psychiatre, le bureau du directeur, la salle d'archives, le local de stockage des produits d'entretien et la salle de lavage (plonge), la salle de repas du personnel, la salle de la permanence éducative et salle de réunion, la salle de réunion, la salle d'attente, une infirmerie annexe, la salle de classe cuisine, la salle polyvalente et la lingerie.
- Au premier étage : le bureau de la responsable pédagogique, la salle des enseignants, quatre salles de classe, la salle informatique, les toilettes et vestiaires avec douches.

A partir de la cour centrale, nous accédons à un autre bâtiment qui permet l'accueil de dix adolescents dans l'unité de vie appelée « **ACCUEIL** ». Cette unité composée de garçons est prévue pour la prise en charge des plus jeunes et des derniers arrivés dans l'établissement. Elle jouxte la cuisine centrale qui assure la confection des repas pour les unités internes et externes.

Un peu à l'écart, se trouve l'atelier fer et l'atelier bois.

Attenante au château, une autre unité de vie baptisée « **EVOLUTION** » qui accueille dix adolescents.

Après le préau servant de lieu de jeu ou de regroupement des jeunes en cas de pluie, nous avons l'unité « **DEMI INTERNAT** » permettant comme son nom l'indique, l'accueil des adolescents et adolescentes bénéficiant d'une prise en charge en tant que demi-interne et le bureau de l'éducateur du S.A.M.D.I.

Enfin, le parc permet d'avoir différentes installations sportives telles qu'un court de tennis, un terrain de football, un terrain multi-jeux, quelques tables de ping-pong favorisant la pratique sportive que ce soit dans le cadre de la prise en charge éducative et/ou pédagogique.

L'établissement comprend également deux unités de vie situées à l'extérieur :

- L'unité « **CAPUCINES** » au 98 rue de Bègles à Bordeaux accueille dix adolescentes.



- L'unité « **OQUIN** » au 7 chemin d'Oquin à Villenave d'Ornon accueille dix adolescents.



## 2. L'offre de service.

Notre mission d'accueil, d'hébergement, de soin se décline à partir d'actions éducatives, pédagogiques, de formations professionnelles, d'assistance sociale et d'interventions médico-psychologiques.

L'équipe pluridisciplinaire s'engage à accueillir et suivre les jeunes en lien et avec l'assistance des familles et les partenaires (à chaque fois que possible) afin de leur faire réintégrer le plus rapidement possible un milieu social, scolaire et professionnel « ordinaire » dans le cadre du projet personnalisé de l'adolescent.

L'équipe pluridisciplinaire apporte au jeune une éducation spéciale, une scolarité adaptée, des stages préprofessionnels et un soutien thérapeutique. Le jeune est accueilli en internat, internat modulé ou demi-internat du lundi au vendredi et sur une partie des vacances scolaires. Pour certains, âgés de plus de 16 ans, un suivi en modulation est réalisé depuis le demi-internat.

L'intervention personnalisée repose sur les trois pôles qui composent l'ITEP avec un axe supplémentaire « le volet social ».

- Accueillir dans de bonnes conditions les enfants, leur fournir un cadre éducatif contenant et rassurant. Rôle du pôle Educatif.

- Donner ou accompagner une scolarisation interne, externe, adaptée et personnalisée à chaque enfant et ou une formation professionnelle. Rôle du pôle Pédagogique appuyé par le pôle Educatif.

- Soigner et donner accès au soin à chaque enfant et s'assurer du suivi du soin à la sortie. Rôle du Pôle Thérapeutique appuyé par le pôle Educatif.

- Accompagner les familles dans la prise en charge des enfants et les impliquer. Rôle de l'Assistante sociale appuyée par le pôle Educatif.

Des actions diversifiées s'organisent à partir d'unités d'intervention à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution, mais également à partir de démarches d'intégration dans les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'animation sociale et du soin.

La finalité de l'action demeure la réinsertion la plus rapide possible de l'adolescent dans son milieu d'origine. Le point fort du travail conjugué de ces trois pôles est leur capacité à réintégrer une grande partie des jeunes (autour de 50%) sur une scolarité externe, formation ou autre à temps partiel ou temps plein.

Des actions innovantes :

- Les ateliers à visée pédagogique. Sur le temps scolaire des ateliers vers l'extérieur et en partenariat (communes, éducation nationale, junior du développement durable, associations, services ou structures municipales...) sont réalisés. Ils permettent de

décloisonner les classes et aux jeunes scolarisés en interne un accès extérieur dans le cadre de leur scolarité.

- Le S.A.M.D.I (Suivi et Accompagnement en Modulation du Demi-internat), propose aux jeunes de plus de 16 ans pour qui la vie en établissement s'avère compliquée, un accompagnement très adapté sur l'extérieur (scolarité, formation, milieu du travail adapté, socialisation, intégration familiale...) avec un possible internat à la carte sur l'unité Oquin (garçons) ou Capucine (filles).

### 3. Caractéristique de la population accueillie.

#### **La circulaire du 14 mai 2007 :**

*« Ce sont les difficultés psychologiques des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui constituent le premier élément d'indication vers l'I.T.E.P. Leur intensité et leur caractère durable en constituent un des éléments essentiels. Les manifestations perturbant la scolarisation et la socialisation, qu'elles s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait, ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de symptômes liés à des difficultés psychologiques importantes qui perdurent.*

*Les enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés sont par ailleurs engagés dans des processus complexes d'interactions entre leurs difficultés personnelles, leur comportement et leur environnement, et sont en situation ou risque de désinsertion familiale, scolaire ou sociale. Ce processus handicapant implique nécessairement la mise en œuvre de moyens éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques conjugués pour restaurer leurs compétences et potentialités, favoriser le développement de leur personnalité et rétablir leur lien avec l'environnement et leur participation sociale. Cette approche interdisciplinaire constitue une des spécificités des I.T.E.P. Aussi une orientation vers les I.T.E.P. est elle le plus souvent envisagée, lorsque les interventions des professionnels et services au contact de l'enfant : protections maternelles, et infantiles (P.M.I.), centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), réseaux d'aides, centres médico-psycho-pédagogiques (C.M.P.P.), services de psychiatrie infanto-juvénile, pédiatres, pédopsychiatres, n'ont pas antérieurement permis la résolution de ces difficultés psychologiques.*

*Il convient de remarquer que d'une façon générale, les I.T.E.P. ne sont pas adaptés à l'accueil d'enfants et adolescents autistes ou présentant des troubles psychotiques prédominants, ou des déficiences intellectuelles importantes, qui requièrent d'autres modes d'éducation et de soins, et qui pourraient souffrir de la confrontation avec des jeunes accueillis en I.T.E.P. »*

L'établissement accueille entre 62 et 66 jeunes (62 ETP) confiés par la MDPH. 20 % ont des troubles psychiatriques, 13 % ont un retard mental léger (relèvent d'un IMPRO) et 2 % relèvent de la prévention spécialisée. Pour les 20% qui ne relèvent pas de l'ITEP nous adaptons la prise en charge dans l'attente d'une réorientation (certains entre dans plusieurs catégories d'où un total de 20 %).

A peu près un quart a une scolarité extérieure (partielle ou temps plein) à l'admission. Nous essayons de la conserver. Les autres accèdent à une scolarité externe (temps partiel ou plein) ou suivent une scolarité en interne ponctuée par des stages en entreprises.

Les deux tiers viennent d'établissements médico-sociaux. La moitié est confié au conseil général de la Gironde. 20 % ont eu une hospitalisation en psychiatrie.

Tous ont un suivi psychologique ou une thérapie (interne ou externe mais dans le cadre de la prise en charge).

Problématiques rencontrées : les pathologies étant de plus en plus lourdes cela met l'établissement en difficulté. Cette situation reste compliquée du fait d'un poste à ¾ temps pour une infirmière. Pour 10% des cas, les troubles du jeune sont liés à la problématique familiale. Depuis un an, un travail avec le médecin psychiatre et un éducateur sur un projet de suivi psychologique des familles concernées est en cours de réflexion.

- L'origine géographique :

SECTEURS GEO.	NOMBRE	%
BX.R.GAUCHE	8	26 %
BX.R.DROITE	23	74 %
DEPARTEMENT	31	100 %

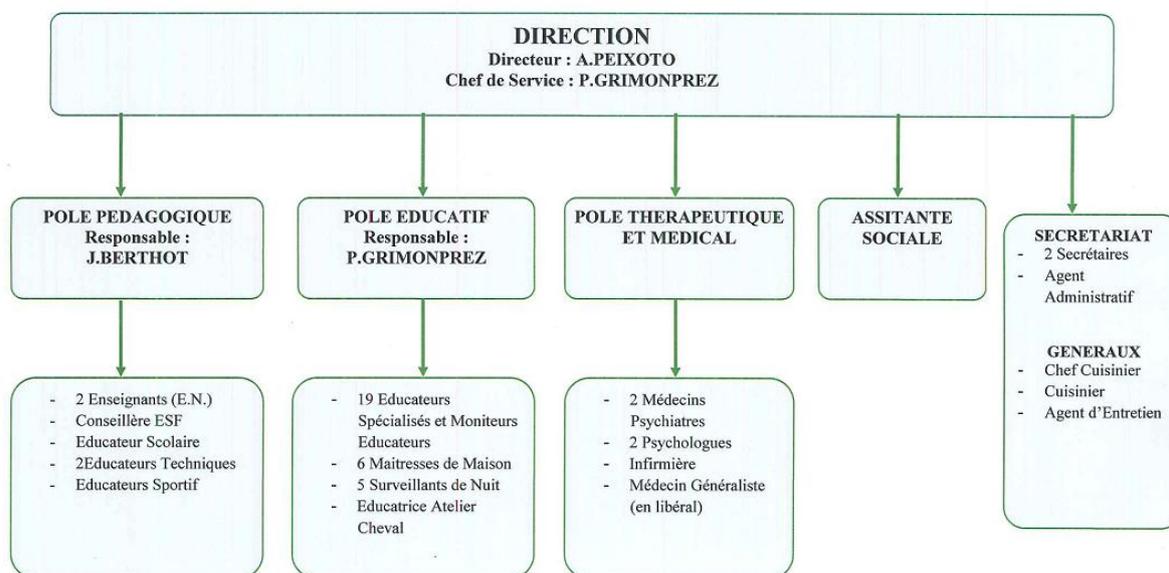
- Les âges :

Moyenne d'âge à l'admission : 13.78 (garçons : 13,63 - filles : 14.27)

Moyenne d'âge à la sortie : 16.48 (garçons : 16.26 - filles : 16.70)



#### 4. Organisation de l'établissement.



##### 4.1. La formation du personnel.

La formation est indissociable de l'employabilité. Savoir utiliser les compétences de chaque professionnel dans un domaine précis et dans le cadre du projet personnalisé de l'adolescent. La formation concerne l'ensemble du personnel. C'est un point essentiel de l'amélioration continue de la qualité. La formation permet l'amélioration continue des compétences afin d'assurer une bonne qualité du service rendu aux jeunes. L'établissement essaie de centrer la formation sur les besoins liés aux projets personnalisés des jeunes.

Un plan de formation est établi chaque année par l'établissement en tenant compte des demandes des salariés, mais aussi de leurs attentes, besoins et attentes de l'établissement. Ce plan annuel (P.A.U.F.) est ensuite proposé à la direction générale de l'association qui validera ou proposera une partie de ce plan dans le cadre du plan annuel de formation de l'ensemble de l'association.

Viennent compléter ce plan de formation les participations à des colloques, réunions inter-établissements, journées d'informations... proposées en lien avec la prise en charge des jeunes.

Nous participons aussi à la formation des futurs professionnels en accueillant tout au long de l'année des stagiaires de différents centres de formation de la région (I.R.T.S. Talence, C.E.F. de Bergerac, Etcharry, Croix rouge, Centre hospitalier Perrens...). L'esprit de l'établissement sur une prise en charge globale de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement avec les partenaires et la famille du jeune dans le cadre du projet personnalisé de l'adolescent est

appuyé. Les stagiaires sont des moniteurs éducateurs, des éducateurs spécialisés, des infirmiers, des secrétaires médicales et des cadres intermédiaires (CAFERUIS).

#### 4.2. Le soutien aux professionnels.

Circulaire du 14 mai 2007 :

*« Les actions de soutien, qui peuvent prendre la forme d'actions de supervision, d'analyse des pratiques, sont essentielles pour mener une action de qualité, et dans la durée. Il est fortement recommandé de faire appel à un psychologue extérieur à l'institution pour mener ces actions. »*

Faute de moyens financiers pérennes, l'établissement a mis en place l'analyse des pratiques assurée par un psychologue de l'institution. Une fois par mois les équipes participent à l'analyse des pratiques.

Une réunion de soutien technique est assurée par les médecins psychiatres de l'institution qui se répartissent les unités.

Enfin le chef de service pour le pôle éducatif et la responsable pédagogique pour le pôle pédagogique assurent des réunions de soutien/supervision.

Les réunions institutionnelles et les réunions de projets viennent compléter ce soutien.



### 4.3. Les équipes.

#### Equipe de direction/ équipe administrative

**Missions :**

Dans le respect des prérogatives et des délégations reçues de l'association O.R.E.A.G. gestionnaire, le directeur exerce la responsabilité du fonctionnement de l'établissement en référence au projet d'établissement.

Outre l'exercice de la gestion administrative et financière, il veille particulièrement au respect d'une approche pluridisciplinaire de l'intervention. La présidence des réunions de synthèse ainsi que celles des réunions institutionnelles lui permet de garantir la cohérence, la pertinence et la dynamique du travail engagé auprès des jeunes en lien avec les parents, la qualité des coopérations avec les partenaires, la qualité de la mise en œuvre du projet d'établissement.

Le directeur inscrit sa mission dans la démarche permanente de la prévention et le traitement de la maltraitance.

**Cadre réglementaire :**

Le directeur exerce ses fonctions dans le respect de la délégation de pouvoir du directeur général de l'O.R.E.A.G. du 19 octobre 2009 et de la circulaire du 14 mai 2007.

**Objectifs :**

- Assurer une gestion économique et administrative générale de l'établissement.
- Administrer et gérer l'ensemble du personnel.
- Conduire et animer le projet d'établissement et coordonner toutes les actions mises en œuvre dans le cadre des projets personnalisés d'accompagnement des jeunes.

**Moyens :**

Le directeur promeut et développe une recherche d'amélioration continue de la qualité afin d'instaurer et de maintenir un climat propice à l'adaptation permanente aux besoins des jeunes.

Le directeur atteste de connaissances concernant la problématique des jeunes accueillis. Ces conditions sont indispensables pour assumer la responsabilité de l'élaboration du suivi et de l'évaluation de projets personnalisés des adolescents, s'assurer de l'interactivité de l'équipe pluridisciplinaire dans une perspective soignante d'ensemble, exercer l'animation institutionnelle dans le respect des compétences, en entretenant la cohésion des équipes et en apportant un soutien permanent aux différentes catégories de personnels.

Le directeur reste attentif à l'environnement institutionnel, il s'informe des recherches et des innovations du secteur médico-social mais aussi des secteurs avec lesquels il engage des coopérations : éducation nationale, pédopsychiatrie, justice, aide sociale à l'enfance...

Le directeur est assisté du chef de service qui peut être amené à assurer l'intérim de direction et recevoir délégation sur des missions spécifiques.

L'équipe administrative se compose de 1.85 ETP. Une secrétaire temps plein sur le suivi administratif des jeunes et une à 0.85 ETP sur la comptabilité et le suivi administratif du personnel.

**Actions menées :**

Conduite des actions administratives, budgétaires et comptables visant à garantir les moyens réglementaires et économiques nécessaires pour assurer un service de qualité auprès des jeunes et leurs familles avec le concours des personnels administratifs et comptables.

Le directeur veille à la sécurité permanente des jeunes dans l'établissement, dans les transports (effectués par l'I.T.E.P.) et dans toutes les modalités de l'accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique ainsi qu'à la sécurité de tout le personnel dans le cadre de leur travail ainsi que de toute personne entrant dans l'établissement.

Le directeur garantit la mise en œuvre de toutes les étapes des projets personnalisés des adolescents.

Le directeur favorise une dynamique de travail pluridisciplinaire par une recherche permanente de coopération et de confiance entre les services.



## Equipe médicale et thérapeutique

### Missions :

Proposer à chaque adolescent des prestations de soins adaptées à sa problématique en lien avec les autres modes d'intervention de son projet personnalisé (éducatif, scolaire, social et logistique) pour l'aider à prendre en compte ses difficultés et ses capacités afin de s'engager dans un processus d'évolution. L'équipe apporte des éclairages sur la dynamique évolutive de chaque jeune.

### Cadre réglementaire :

- loi de février 2005

- circulaire du 14 mai 2007

Et recommandations de l'A.N.E.S.M.E. code de déontologie...

### Objectifs :

Favoriser la prise de conscience des difficultés personnelles de l'adolescent et ou de son milieu familial.

Amener à l'autonomie par un meilleur discernement par rapport à soi-même et aux autres.

Croiser les informations et constats des équipes de professionnels pour une meilleure compréhension des troubles psycho-affectifs des adolescents.

Accompagner les parents pour une meilleure compréhension des dynamiques familiales.

Favoriser un partenariat avec les réseaux santé extérieurs.

Veiller à une démarche de bienveillance.

### Moyens :

L'équipe se compose de deux médecins psychiatres pour un total de 0.51 ETP. De deux psychologues pour un total de 1 ETP et d'une infirmière pour 0.75 ETP. Chaque professionnel dispose d'un bureau, l'infirmière d'un bureau et une infirmerie avec un cabinet médical où intervient à la vacation un médecin généraliste tous les mardis après midi. Une partie du soin est externalisée comme l'orthophonie, la psychomotricité ainsi que certaines thérapies ou suivis psychiatriques sur orientation des médecins psychiatres de l'établissement.



### Actions menées :

Entretiens individuels et suivis thérapeutiques.

Entretiens avec les familles.

Séances en groupes, atelier « contes », et atelier « jeux de scène », un psychologue assisté d'une éducatrice.

Présence d'une psychologue aux groupes de paroles des adolescents animés par l'équipe éducative.

Participation aux repas du midi de certaines unités de vie.

Bilans psychologiques (psychologues) et médicaux (médecin généraliste et infirmière).

Prescription de tous les soins externalisés.

Entretien et développement du réseau des partenaires santé (dispositifs, structures, professionnels...).

Soutien technique aux équipes pluridisciplinaires de l'établissement.



## Equipe éducative

### Missions :

L'équipe éducative aide et accompagne les jeunes dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en mettant en œuvre des actions socio-éducatives et en appuyant les équipes thérapeutique, pédagogique et sociale.

**Cadre réglementaire :** circulaire mai 2007, loi 01/2002, loi 02/2005 et protection de l'enfance.

### Objectifs :

Inviter chaque jeune à travailler grâce à une mise en situation d'expériences pour lui :

- sa subjectivité, ses représentations personnelles, son rapport à l'environnement, aux autres à lui-même, ses manières d'aborder les savoirs, les connaissances.

L'équipe recherche l'instauration d'une dynamique collective et de travail au cas par cas. Le jeune peut alors puiser dans ce qui lui est apporté.

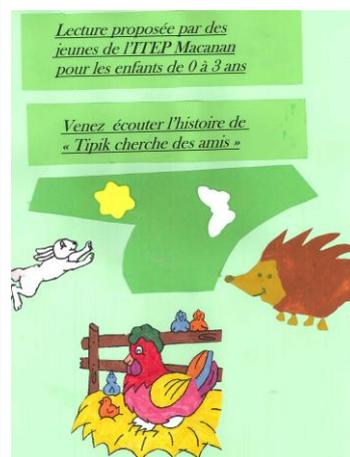
Appuyer les équipes thérapeutique et pédagogique.

### Moyens :

Un chef de service (cadre de direction), 19 éducatrices spécialisées ou monitrices éducatrices (19 ETP femmes/hommes), cinq surveillants de nuit (5ETP femmes/hommes), six maitresses de maison (4.5 ETP) et une monitrice équitation (0.5 ETP), composant six unités de vie et un atelier cheval.

Activités et tâches principales :

- instaurer la relation avec le jeune,
- assurer la fonction de référent,



- recueillir des informations,
- accompagner les jeunes dans le cadre de la vie quotidienne,
- participer à l'élaboration du projet personnalisé de l'adolescent, le mettre en œuvre, le porter et en évaluer les actions afin de le réajuster si nécessaire,
- rédiger des rapports,
- s'inscrire dans un travail d'équipe pluridisciplinaire, élaborer des informations, les gérer et les transmettre.

Le professionnel doit veiller à faire évoluer ses connaissances techniques et théoriques, afin de maintenir une pratique adaptée aux évolutions des problématiques des jeunes et de l'environnement.

Accueillir et encadrer des stagiaires.

### Actions menées :

Les actions sont variées et diversifiées notamment dans trois grands domaines,

- la socialisation et les relations à l'autre dans le cadre collectif,
- l'apprentissage et la prise en charge de soi, l'autonomie au quotidien,
- l'ouverture aux autres, à l'environnement extérieur par le biais d'activités culturelles, sportives et de loisirs, individuelles ou collectives.

Des ateliers vers l'extérieur sont réalisés avec l'équipe pédagogique:

- atelier lecture, création et lecture d'une histoire aux enfants (2/5 ans) de BOULIAC,
- atelier de création de décors de Noël pour la ville BOULIAC,
- actions dans le cadre des juniors du développement durable, création d'un arborétum dans le parc de l'établissement avec perspective d'ouverture au public.

...

## Equipe pédagogique

### Missions :

Met en œuvre les actions pédagogiques adaptées en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs prévus au projet personnalisé de scolarisation (PPS) du jeune.

### Cadre réglementaire :

Circulaire du 14 mai 2007, loi de 01/2002, loi de 02/2005, Décret 78-441 du 24 mars 1978 relatif à la mise à la disposition des établissements spécialisés pour enfants handicapés de maîtres de l'enseignement public, Loi 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, Décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap, Décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux, Convention d'unité d'enseignement 2012/2015.

### Objectifs :

Dans le cadre du projet personnalisé de l'adolescent, les modalités de la prise en charge scolaire sont définies par le projet personnalisé de scolarisation. Pour les jeunes scolarisés au sein de l'unité d'enseignement de l'I.T.E.P. le PPS est construit par l'équipe pédagogique, l'enseignant référent de l'éducation nationale, le jeune et sa famille. Pour les jeunes scolarisés en externe, il est construit par l'établissement scolaire fréquenté et avec l'I.T.E.P. Le PPS du jeune définit les modalités de déroulement de la scolarité, les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales... répondant aux besoins du jeune et à ses capacités.

Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement élaboré par la responsable pédagogique et les enseignants, constitue un volet du projet d'établissement.



### Moyens :

Dans le cadre de la convention constitutive d'unité d'enseignement, le directeur d'académie met à la disposition de l'I.T.E.P. trois enseignants, dont la responsable pédagogique. L'équipe pédagogique se compose de ces trois enseignants (3ETP), un éducateur technique chef, une conseillère en économie sociale et familiale, un éducateur technique, un éducateur scolaire et un éducateur sportif (4.25 ETP). Six salles de classe (dont une salle

atelier cuisine), deux salles d'atelier et les infrastructures sportives et de loisirs de l'établissement. S'ajoute les infrastructures prêtées par les partenaires.

### Actions menées :

Les dispositifs internes et externes de l'unité d'enseignement sont détaillés dans le projet pédagogique (en annexe), ils sont ajustés chaque année aux besoins spécifiques des élèves.

Maintient, quand cela est possible, de la scolarité extérieure même à temps partiel. Favoriser un retour en scolarité extérieure dès que possible mais dans des conditions de réussite pour le jeune. Animation et développement d'un réseau d'entreprises pour les stages. Réalisations d'ateliers en interne ou extérieurs conjointement avec l'équipe éducative afin de mieux gérer les rythmes scolaire de chaque jeune. Dans le cadre des juniors du développement durable, création d'un arborétum dans le parc de l'établissement avec perspective d'ouverture au public.



...

## Le service social

### Missions :

Le service social est garant de la place des parents, ou représentants légaux, dans le fonctionnement de l'établissement. Il participe à rendre les parents, ou représentants légaux, acteurs du projet personnalisé de leur enfant.

Assure le suivi à trois ans après la fin de prise en charge du jeune par l'établissement.

Gère et développe un réseau de partenaires.

Assure le lien avec les services et institutions partenaires.

### Cadre réglementaire :

- décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 (art D. 312-59-12).
- Code de déontologie des assistants de service social (28/11/1994)
- Référentiel du diplôme d'état d'assistant de service social.
- Recommandations de l'A.N.E.S.M.

### Objectifs :

Recueillir les éléments relatifs au passé du jeune et à la situation familiale. Assurer la diffusion des informations nécessaires auprès de l'équipe pluridisciplinaire pour une meilleure compréhension du jeune et de sa situation. Recueillir les attentes de la famille. Informer, orienter sur les démarches et dispositifs à même de favoriser l'accompagnement du jeune.

A la sortie, accompagner les familles dans les démarches de réorientation.

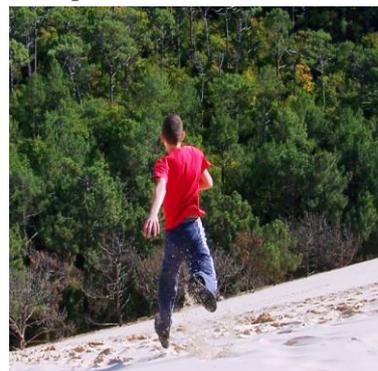
Représenter l'établissement auprès des partenaires.

Assurer le lien entre les parents et les institutions extérieures quand cela est possible.



### Moyens :

Une assistante de service sociale (0.75 ETP). Assistée de la secrétaire et du chef de service.



### Actions menées :

Participation aux synthèses des jeunes pour l'élaboration du projet personnalisé de l'adolescent et pour les orientations.

Entretiens avec les parents et représentants légaux.

Visites à domicile ou sur les structures des partenaires.

Participation aux réunions des assistants de services sociaux des I.T.E.P.

Participation aux réunions de partenaires.

Liens avec les partenaires (Conseil général, M.D.P.H, ...).

S'assurer que les temps de weekend et vacances des jeunes sont anticipés ainsi que leurs transports (pour les jeunes relevant du conseil général).

## Equipe logistique

### Missions :

L'équipe logistique s'attache à contribuer au quotidien :

- à la qualité de l'accueil des adolescents, des parents et des partenaires.
- au cadre de vie des adolescents.
- au cadre de travail des salariés.
- au développement des éléments structurants de la vie en collectivité.

L'équipe se réfère à :

- loi de février 2005.
- recommandations de bonnes pratiques de l'A.N.E.S.M.
- normes H.A.C.C.P.
- normes de sécurité et de conformité.

### Objectifs :

Concilier la vie en collectivité et la personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement des adolescents.



☒ Déterminer les formes d'accueil favorisant une vie collective de qualité.

Contribuer à la construction et au bien être de chacun.

Limiter les obstacles et les freins à la personnalisation inhérents à la vie en collectivité.

S'inscrire dans une posture de bienveillance.

### Moyens :

Un chef cuisinier, un cuisinier (pour 0.5 ETP cuisine et 0.5 transports et autre) et un homme d'entretien. Soit pour ce service 3 ETP.

### Actions menées :

- Confection et distribution des repas dans le strict respect des normes H.A.C.C.P.
- Confection de repas de qualité, équilibrés et variés afin de faire découvrir des aliments et des saveurs aux adolescents notamment lors de repas à thèmes (donner envie, faire découvrir).
- Veiller à la propreté des locaux et des espaces.
- Assurer le bon état de fonctionnement des bâtiments dans le respect des normes de sécurité en vigueur.
- Rendre accueillant les espaces et bâtiments.
- Veiller à l'entretien des espaces vert.
- Faire réaliser les contrôles de sécurité et d'hygiène par des organismes ou sociétés agréées.
- Réaliser certains transports d'adolescents dans les conditions de règles et sécurité en vigueur.
- Assurer le bon état de fonctionnement des véhicules.



## II. LA PRISE EN CHARGE GLOBALE

La prise en charge globale est la mise en commun des actions de l'équipe pluridisciplinaire, avec et pour le jeune, avec ses parents ou responsables légaux et tous les partenaires pouvant agir dans le Projet Personnalisé de l'Adolescent (P.P.A.).

Les liens et les interactions varieront selon la phase du P.P.A., préparation, élaboration, mise en œuvre et sortie.

La pluridisciplinarité fait appel à des professionnels aux formations différentes, ayant des expériences et des pratiques différentes. La prise en charge globale ajoute à la pluridisciplinarité, des partenaires aux champs d'actions variés qui vont venir enrichir la prise en charge du jeune et ouvrir des portes : de soins, d'insertion sociale et d'apprentissages scolaires ou professionnels qui compléteront l'offre de service de l'établissement.

### A. LA PREPARATION DU P.P.A.

#### 1. Du premier contact à l'admission.

##### 1.1 La demande d'admission.

Cette phase doit permettre aux familles de pouvoir se faire une idée la plus précise possible de l'établissement et des prises en charges proposées. C'est aussi la phase où l'établissement détermine si les attentes, les difficultés et les capacités du jeune permettront un travail en lien avec le savoir faire de l'établissement et la population accueillie.

##### - Le premier contact :

Dans la plus part des cas il se fait par téléphone. Soit la famille appelle soit c'est un partenaire (social, santé ou éducation nationale). Une vérification de l'âge et de la zone d'habitation géographique est faite afin de s'assurer que le jeune correspond à l'autorisation de l'établissement. Si cela n'est pas le cas nous réorientons les personnes vers les établissements concernés. Si le jeune correspond nous prenons les premiers renseignements. Un rendez vous est alors fixé.

##### - La première rencontre :

Au cours du rendez vous les parents (ou représentant légal) et le jeune rencontrent le directeur et/ou le chef de service. Ce rendez vous peut prendre la forme d'une réunion d'information et concerner plusieurs familles. Une présentation de l'établissement et de l'équipe pluridisciplinaire est faite. La méthode de travail est alors expliquée. Une visite de l'établissement est proposée. Ensuite chacun rencontre le directeur ou le chef de service. Un

rendez vous pour la journée d'observation est alors fixé (par groupe de six jeunes maximum). Les parents ou représentant légal doivent alors confirmer la venue de leur enfant à la journée d'observation. Dès confirmation des parents, le maximum de renseignements est collecté pour cette journée d'observation.

### 1.2 La journée d'observation :

Le jeune et ses parents ou représentant légal sont accueillis à 9h30. Un éducateur rencontre les parents ou le représentant légal pour prendre des renseignements. Puis les parents repartent. Le jeune est alors accompagné durant toute la journée par un éducateur et mangera avec d'autres jeunes en journée d'observation et avec l'éducateur. Durant cette journée le jeune rencontre la psychologue, le médecin psychiatre, la responsable scolaire (pour un bilan scolaire et son parcours scolaire) et passe des entretiens avec l'éducateur. En fin de journée (vers 16h00) un bilan sur le déroulement de la journée est fait par l'éducateur aux parents.

### 1.3 La synthèse de la journée d'observation.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit et met en commun ses observations et renseignements de la journée d'observation pour chaque jeune. Le service social apporte des éléments supplémentaires recueillis depuis la première rencontre. En tenant compte des spécificités de l'établissement et de celles du jeune, chaque professionnel ayant participé à la journée donne alors un avis (favorable, réservé ou défavorable). Chaque avis est argumenté et discuté par l'équipe. Selon les avis et l'argumentation, le directeur valide une admission possible ou non. Si il y a validation, les parents confirment l'admission de leur enfant en renvoyant le dossier d'admission complété ou refusent. Dans le cas des jeunes non admissibles, un avis motivé est donnée à la famille avec proposition d'un autre établissement ou type de structure.

## 2. L'admission.

Les admissions ont généralement lieu à la rentrée de septembre. Les jeunes internes accompagnés des parents sont reçus sur rendez vous le premier jour. Ces rendez vous ont lieux sur l'unité de vie qui accueille le jeune. L'arrivée en décalée de chaque jeune permet un accueil personnalisé du jeune et des parents par l'éducateur qui sera le référent. Dès le départ des parents le jeune est accompagné dans son installation sur l'unité de vie. Le lendemain les internes font leur rentrée scolaire à 9h00. Les externes arrivent durant la matinée de ce deuxième jour et sont accueillis avec leurs parents par leur éducateur référent du demi-internat. A 13h30 ils font leur rentrée scolaire et rejoignent les internes en scolarité.

Certaines admissions se font encours d'année (avec un pic en juin) selon les places disponibles et l'urgence des situations.

## 3. La période d'observation.

Cette période dure de un à trois mois pour les nouveaux arrivants. Une observation des jeunes est faite depuis l'amission à la journée de synthèse pour l'élaboration du P.P.A.

- Le pôle éducatif est en période d'observation et d'intégration dans le groupe. Le pôle éducatif vient appuyer les autres pôles.
- Le pôle thérapeutique et médical rencontre le jeune et les parents si besoin. La prise en charge du jeune commence. L'infirmière réalise un bilan de santé et la mise à jour des documents médicaux.
- Le pôle pédagogique procède à une évaluation scolaire et à l'intégration du jeune dans sa classe en s'appuyant sur le P.P.S. Pour les jeunes scolarisés en externe en totalité ou partiellement, ce travail se fait en partenariat avec l'établissement de l'éducation nationale.
- Le pôle social rencontre les parents et le responsable légal ainsi que les partenaires. Une attention particulière est apportée et travaillée afin de s'assurer que les lieux de weekends sont prévus et organisés.
- L'équipe logistique participe à la mise en place des transports en lien avec le chef de service. L'équipe logistique est informée des particularités alimentaires de chaque jeune (allergies, végétarien, convictions religieuses...).

A l'issue de cette période chaque professionnel rédige un écrit qui servira de base à la réunion de synthèse d'élaboration du P.P.A.

## B. ELABORATION DU P.P.A.

Le P.P.A. a pour objectif de permettre au jeune une reconstruction psychique et d'accéder à une socialisation. Cet objectif sera la ligne directrice de la prise en charge globale du jeune par l'équipe pluridisciplinaire. Pour atteindre ou s'approcher au plus près de cet objectif, l'équipe pluridisciplinaire devra mettre en œuvre des actions thérapeutiques ; éducatives et pédagogiques.

### 1. Déroulement.

Lors de la réunion de synthèse du jeune est élaboré le P.P.A. Sont présents à cette réunion Le directeur et/ou le chef de service, le médecin psychiatre, une psychologue, l'infirmière, l'éducateur référent, l'enseignant référent ou la responsable pédagogique et l'assistante sociale. Peuvent prendre part à cette réunion de synthèse tout partenaire intervenant dans la vie du jeune.

Chacun apporte les éléments recueillis lors de la période d'observation et son évaluation de la situation.

En tenant compte des attentes du jeune et de son entourage, le P.P.A. est élaboré en lien avec les difficultés mais aussi les capacités du jeune, de l'environnement où il évolue et où il sera

amené à évoluer. Le P.P.S. si il à déjà été élaboré à la date du P.P.A. sera impérativement pris en compte.

La restitution de ce P.P.A. est faite au jeune et à sa famille ou représentant légal par l'éducateur référent ou l'assistante sociale. A l'acceptation par la famille un avenant au contrat de séjour est rédigé pour signature.

## 2. Outils.

Ce sont tous les éléments recueillis par l'équipe pluridisciplinaire durant la période d'observation qui vont permettre d'évaluer les besoins, les difficultés, les capacités... du jeune lors de situations qui ont émaillé ou émaille la vie du jeune.

L'équipe médicale et thérapeutique élabore pour chaque jeune un projet thérapeutique avec deux dimensions. Une dimension institutionnelle sur le plan de la compréhension psychodynamique du jeune lors de diverses réunions notamment la réunion de soutien technique aux équipes (éducatives et pédagogique). Une dimension individualisée, délivrée par les intervenants du pôle thérapeutique et ou externalisée mais en lien. A la dimension individualisée est inclus les soins somatiques pris en charge par l'infirmière sous la responsabilité du médecin psychiatre ou du médecin généraliste.

L'équipe éducative élabore et met en place les accompagnements éducatifs, collectifs ou individuels. Ces accompagnements se font dans le cadre de l'internat et lors du temps scolaire dans le cadre d'ateliers menés conjointement avec la scolarité. Pour ce faire l'équipe éducative met en place des activités d'apprentissage, d'expression et de socialisation.

L'équipe pédagogique élabore un projet personnalisé de scolarisation (P.P.S.) avec des objectifs spécifiques. Il s'agit de valoriser et de développer les compétences du jeune par le biais d'apprentissage multiples (scolaires et professionnels). Tout en prenant en compte les aptitudes, les intérêts et les difficultés du jeune.

Le service social recueille les éléments de la vie du jeune, les attentes des parents ou du représentant légal. Veille à la présence des partenaires lors de l'élaboration du P.P.A. Elabore ses actions de suivi familial et partenarial.



## C.MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.

Au cours de cette étape l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement met en œuvre le projet personnalisé de l'adolescent avec l'adolescent, sa famille et ou représentant légal, selon les modalités des trois composantes, thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, complétées par les actions sociales et partenariales.

### 1. Déroulement et outils.

La mise en œuvre du P.P.A. implique chacun, mais ensemble, toute l'année et durant tout le séjour du jeune.

Cela nécessite une observation quotidienne du jeune et de son environnement par tous les professionnels de l'établissement (y compris des équipes logistique et administrative) afin de réadapter et de personnaliser sans cesse la prise en charge du jeune selon les besoins, les difficultés et les capacités constatées ou supposées.

La participation à des activités sportives, culturelles et de loisirs du jeune à l'extérieur de l'établissement afin de favoriser la diversification des expériences et de nouvelles relations. Afin de faciliter l'autonomie et l'individualisation du jeune.

Régulièrement et durant toute la durée du séjour du jeune le P.P.A. sera évalué et réadapté selon les mêmes modalités que lors de son élaboration.

Pour garantir le bon déroulement et une évaluation constante, la prise en charge est ponctuée de diverses réunions guidant l'activité des professionnels.

- La réunion de rentrée qui donne la ligne directrice de l'année scolaire.
- La réunion institutionnelle, qui propose 3 fois dans l'année, à tous les salariés de l'institution, d'aborder le fonctionnement général, ses évaluations et des thématiques propres au terrain. Réunion en salle polyvalente.
- La réunion de projets, qui propose quatre fois par an un travail sur des thèmes en lien avec la pratique professionnelle, la vie de l'établissement, l'environnement institutionnel, politique et juridique de l'établissement.
- La réunion parents-professionnels, qui propose de présenter aux familles le fonctionnement des unités éducatives et des classes et de faire un bilan avec l'équipe pluridisciplinaire-les parents et les jeunes.
- Le break du matin qui permet à l'équipe éducative de se passer les informations tous les matins et de s'organiser sur les imprévus.
- La réunion technique et organisationnelle, qui réunit une fois tous les 15 jours le Chef de service éducatif et les personnels d'une unité. Réunion sur l'unité de vie concernée.
- La réunion de soutien qui réunit une fois tous les 15 jours les éducateurs d'une unité avec le médecin-psychiatre afin d'aborder les situations d'enfants. Réunion sur l'unité de vie concernée.
- La réunion d'élaboration du projet personnalisé de l'enfant (synthèse), qui se réunit dans le premier trimestre pour chaque jeune avec l'équipe pluridisciplinaire et invitation aux partenaires extérieurs afin de faire connaissance avec la situation du

jeune arrivant et de définir l'avenant au contrat de séjour ainsi que le projet personnalisé d'accompagnement.

- La réunion « points de situation », qui réunit 1 fois par mois au cours des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres, et où l'équipe pluridisciplinaire évalue le projet personnalisé de chaque jeune.
- La réunion qualité qui réunit le comité de pilotage une fois par mois pour travailler sur les procédures et l'évaluation des pratiques professionnelles.
- Les réunions d'organisation : une fois par semaine sur chaque unité.
- Les réunions d'analyse des pratiques, une fois par mois avec la psychologue. Les réunions se font d'une part avec les unités internes et d'autre part avec les unités externes.
- La réunion pédagogique, 2 fois par semaine, réunion sur la prise en charge pédagogique des jeunes, informative et organisationnelle.
- La réunion groupe de parole et réflexion avec le pôle pédagogique et une psychologue.
- La réunion du pôle éducatif une fois par mois qui régule le fonctionnement de l'équipe éducative et donne les axes de travail.
- La réunion de l'équipe médicale et thérapeutique qui échange autour du soin et valide les actions de soins à mettre en place.
- La réunion des maitresses de maison avec le chef de service. Point sur le fonctionnement, les demandes, le soutien à l'équipe logistique...
- La réunion des surveillants de nuit. Point sur le fonctionnement, les demandes, le lien avec les personnels de jour.
- La réunion de l'équipe logistique une fois par mois. Point sur le fonctionnement, les demandes, le lien avec les éducateurs et les enseignants et la législation (sécurité, HACCP....
- La réunion de l'équipe administrative, une fois par mois. Point sur le fonctionnement, les demandes...
- La réunion de direction une fois par semaine.
- La réunion de bilan. Bilan du fonctionnement de l'établissement sur l'année scolaire écoulée, orientations pour l'année à venir.

**NB :** Les professionnels chargés du suivi de l'enfant ont la possibilité de rencontrer l'enfant et sa famille lors de temps de rencontres ou entretiens. Lorsqu'il s'agit de formaliser la rencontre, il y a obligation d'envoyer un courrier par le secrétariat. Dans le cadre de ces moments informels, les professionnels gardent une trace écrite de la rencontre.

## 2. Les partenaires.

### 2.1 Les établissements spécialisés.

L'établissement travaille avec les établissements prescripteurs comme les I.T.E.P. (tranche d'âge en dessous ou spécificité différente, zone géographique...), les S.E.S.S.A.D. Les établissements pour une orientation, I.T.E.P., S.E.S.S.A.D., I.M.E., I.M.P.R.O., E.S.A.T., et établissements divers.

## 2.2 La santé.

Dans le cadre du soin l'établissement travaille avec le réseau santé au sens le plus large possible. Comme les C.M.P.P., CA.T.T.P. Pôles de psychiatrie infanto-juvénile, Pôles de psychiatrie adultes (plus de 16 ans), Centre de crise pour adolescent, professionnels tels que psychologues, médecins psychiatres, médecins généralistes, orthophonistes, psychomotriciens, spécialistes divers...

## 2.3 Scolarité, formation, apprentissage.

Un partenariat important est réalisé avec l'éducation nationale et ses établissements dans le cadre, entre autre, de la scolarisation de jeunes pris en charge par l'établissement. Comme les écoles primaires, les collèges, les SEGPA, les CLIS, les ULIS, les lycées, lycées professionnels et CFA... Mais aussi dans le travail et les projets, inspectrice et enseignants référents.

Dans le cadre des stages « découverte du milieu professionnel », un partenariat avec une cinquantaine d'entreprises et communes est effectif dans différents domaines d'activités, restauration, bâtiment, services à la personne, espaces verts, vente, loisirs, associatif...

Mais aussi les pôles relais insertion, les missions locales...

## 2.4 Social, protection de l'enfance, justice, les institutions

Un partenariat important est réalisé avec le conseil général, ses services et ses structures. Le lien avec la justice est très présent (juges, A.E.M.O ; éducateurs justice, service médiation, réparation.).

La M.D.P.H., l'agence régionale santé (A.R.S.)...

## 2.6 Insertion sociales.

Tout ce qui concerne la culture et les loisirs.

## D. LA SORTIE

### 1. Objectif.

Finaliser dans de bonnes conditions l'accompagnement du jeune. La définition la plus précise possible, des besoins du jeune doit être faite par les professionnels. Ces besoins doivent alors être au centre des préoccupations de tous. Une évaluation du chemin parcouru par le jeune, avec les difficultés rencontrées, les points positifs et les points à améliorer doit être faite avec le jeune et sa famille.

Le travail de l'équipe pluridisciplinaire devra être axé sur :

- Proposer au jeune et à sa famille une suite adaptée aux besoins, attentes et difficultés du jeune et de sa famille.

- Un accompagnement le plus adapté possible dans le déroulement de cette sortie.

## 2. Déroulement.

Le déroulement est ponctué de différentes rencontres qui guideront l'activité de l'équipe pluridisciplinaire.

Dans le cadre de l'évaluation du P.P.A. la sortie va être validée et les axes de travail posés.

Un rendez vous de fin de prise en charge à lieu avec le directeur ou le chef de service, l'assistante sociale, l'éducateur référent, un psychologue, l'enseignant référent et la responsable du pôle pédagogique.

Un suivi à trois ans est réalisé, durant le quel l'établissement se tient disponible pour le jeune et sa famille en cas de besoin.

## 3. Fin de prise en charge non prévue au P.P.A.

Les fins de prises en charges non prévues sont multiples.

L'origine peut venir du jeune et/ou de la famille qui ne souhaite pas ou ne peut plus continuer. Cela peut être un désengagement de la prise en charge, un désaccord important, un déménagement, la majorité du jeune...

La décision de fin de prise en charge peut être due à ou être la conséquence d'une décision de justice. Elle s'impose alors.

Une orientation de la MDPH différente des préconisations et demande de l'établissement.

Dans tous les cas l'établissement essaie dans la mesure du possible de proposer un accompagnement à la sortie au jeune et à sa famille et informe ceux-ci du suivi à trois ans si besoins.

La sortie du jeune effective, l'établissement met à jour la situation administrative et informe les partenaires.



### III. AXES D'AMELIORATION.

#### A. PRECONISATIONS D'AMELIORATION DE L'EVALUATION EXTERNE.

L'évaluation externe qui s'est déroulée en 2013 préconise quatre axes d'améliorations qui seront travaillés sur les cinq années de ce projet d'établissement.

##### 1. Adapter et optimiser le dispositif de pilotage.

Si le dispositif qualité existe au sein de l'établissement, la culture qualité doit être encore développée. Une meilleure communication entre les professionnels et le comité de pilotage qualité doit s'engager. Mieux informer les professionnels de la démarche qualité, mieux informer de l'évolution de l'environnement de l'établissement en lien avec l'association.

Il sera nécessaire de mettre en place rapidement des enquêtes de satisfactions auprès des usagers afin mesurer le degré de satisfaction et de formaliser le lien besoins et attentes. Le comité de pilotage qualité travaillera à la création de questionnaires pour une enquête auprès des parents et une auprès des jeunes. Ces enquêtes seront annuelle ou au moins tous les deux ans.

##### 2. Consolider et faire évoluer la démarche de progrès.

Il est nécessaire de mieux organiser l'évaluation de la pratique professionnelle. Un groupe de travail se penchera sur la création d'indicateurs pertinents et facilement utilisables par tous. Cela doit pouvoir permettre à chacun de se situer dans l'intervention et dans l'évolution des prises en charges.

Une amélioration de la gestion documentaire, notamment tout ce qui concerne l'archivage des documents qui ne sont plus utilisés. Une révision plus fréquente des procédures est souhaitable afin de suivre l'évolution des pratiques en lien avec l'évolution de la population. Cela afin d'éviter une obsolescence rapide de certaines procédures dépassées par l'adaptation plus rapide de nos pratiques.

##### 3. Donner aux professionnels les clefs de réussite du changement.

Développer l'utilisation des nouvelles technologies dans l'établissement et inciter les professionnels à les utiliser dans le cadre de leurs actions (en cours actuellement).

Développer les temps de rencontres entre les pôles.

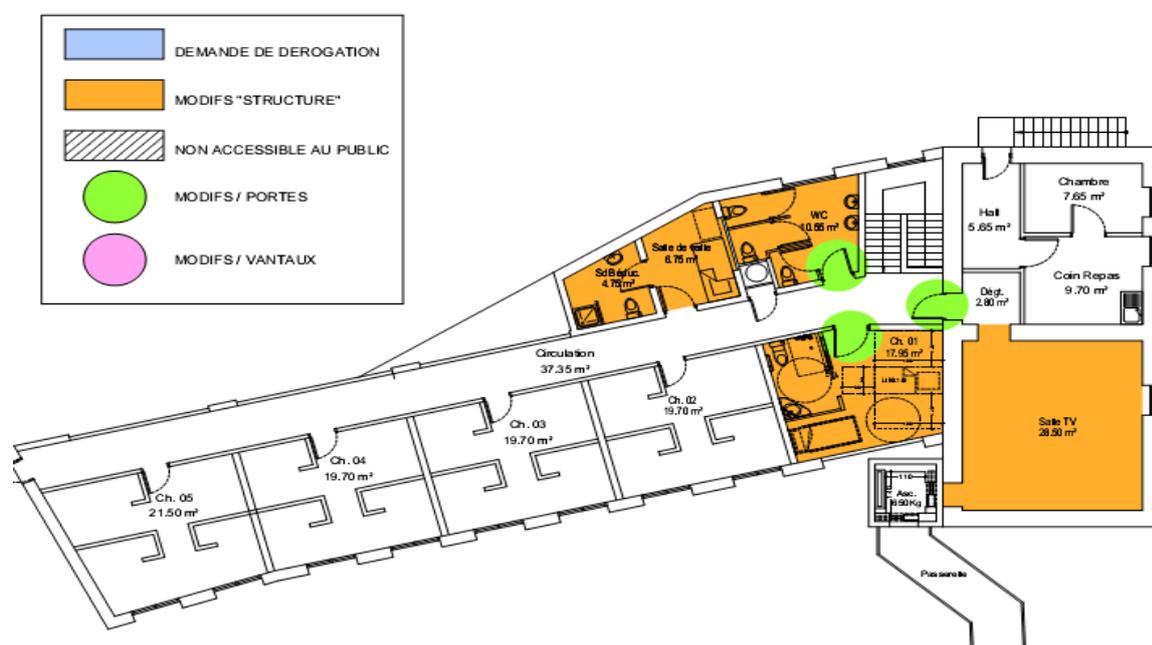
##### 4. Optimiser la prise en charge des usagers.

Nécessité de rendre les locaux plus accessibles. Cela sera fait en 2014 avec les travaux d'accessibilité. Maintenir un parc de véhicules en adéquation avec l'ouverture vers l'extérieur.

## B. AMELIORATIONS DANS LE CADRE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS.

### 1. Mise place de l'accessibilité.

Les travaux d'accessibilité auront lieu en 2014. L'établissement sera alors aux normes d'accessibilité. Cela aura pour conséquence une amélioration de l'accueil des jeunes et des familles, mais aussi du cadre de travail des salariés. Avec entre autres des passages de portes plus larges, plus lumineux, un meilleur accès à la salle d'attente et aux bureaux des thérapeutes, chef de service et directeur. Une répartition plus adaptée des pièces de vie de l'unité « Accueil Verger » afin de les rendre accessible à tous. Les passages de portes du secrétariat et de l'accueil seront plus larges, plus agréables et donc aux normes d'accessibilité.



### 2. Amélioration continue de la qualité d'accueil.

Dans le cadre du P.P.I. 2013/2017 et les suivants, des investissements afin de maintenir de bonnes conditions d'accueil et de travail seront réalisés. Il s'agit plus particulièrement du renouvellement de :

- Du parc informatique par quart tous les ans afin de maintenir un accès aux nouvelles technologies et une communication de qualité.
- Du mobilier des unités de vie, une partie chaque année, afin d'assurer une qualité de l'accueil et le respect des jeunes.
- Du mobilier des bureaux pour partie tous les ans afin de maintenir de bonnes conditions d'exercice et d'accueil des jeunes, des familles et des partenaires.

- Des véhicules, afin de maintenir la sécurité des transports et déplacements. Mais aussi de maintenir l'accès à l'extérieur et donc de l'intégration des jeunes en milieu dit « ordinaire ».

Des investissements nouveaux liés à la mise en place d'un atelier « espaces verts » afin de revaloriser des jeunes dans l'entretien des espaces verts de l'établissement et d'embellir les abords. Mais aussi de les préparer à des stages dans le domaine des espaces verts notamment au sein des services techniques des communes partenaires.

Des investissements pour les rénovations « lourdes » de certains bâtiments (toitures...), de sécurité (normes incendie, hygiène, éclairage extérieur...) et d'économie d'énergie (chauffage) et divers.



Le P.P.I. suivant (2018/2022) inclura une continuité des renouvellements de base pour la qualité d'accueil, des véhicules, les rénovations lourdes et de sécurités, mais aussi un plan pour des économies avec une isolation des bâtiments. Une rénovation complète des peintures sera à intégrer.

S'ajouteront les investissements imposés par de nouvelles normes ou évolution du secteur d'activités.

## **CONCLUSION.**

Ce projet d'établissement à été réalisé selon les recommandations de l'A.N.E.S.M.

L'évolution de l'établissement depuis quatre ans dans sa pratique professionnelle avec comme préoccupation principale la prise en charge globale et personnalisée du jeune, donne cette restructuration importante a ce projet d'établissement.

Ce projet à vocation à guider les professionnels de l'établissement dans le cadre de la prise en charge des jeunes.

Pour les partenaires et les autres lecteurs ce projet permet de se faire une idée du travail fait et proposé par l'établissement et sa volonté d'aller vers l'extérieur.

## SYNTHESE

### PROJET D'ETABLISSEMENT ITEP MACANAN 2014/2019

#### I. POSITIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

A. Principes fondateurs du projet de l'ITEP MACANAN.

Ce projet d'établissement est un outil de travail et de repères.

Autorisé pour 15 ans en date du 29 août 2008 pour l'accueil de 62 adolescents (filles et garçons) de 12 à 18 ans composé de 47 internes et 15 semi-internes. L'établissement s'inscrit dans la circulaire du 14 mai 2007. L'ITEP est géré par l'association OREAG.

Notre intervention est basée sur le projet personnalisé de l'adolescent (PPA). Construire le PPA avec le jeune, avec la famille, agir ensemble en pluridisciplinarité.

La place du jeune ? Au cœur du dispositif ITEP, dans le cadre d'une prise en charge globale.

La place de la famille ? Auprès du jeune et aux côtés de l'ITEP, construire ensemble.

L'intervention est pluridisciplinaire, les dimensions éducative, thérapeutique, pédagogique et sociale se complètent et se portent. Intégré dans son environnement, l'établissement ajoute cette dimension d'environnement à la prise en charge pour passer d'une prise en charge pluridisciplinaire à une prise en charge globale.

Dans le cadre de la démarche qualité l'ITEP s'attache à promouvoir la bienveillance.



#### B. L'ITEP MACANAN.

Situé sur la commune de BOULIAC, depuis sa création en 1955, l'établissement glissera au fil du temps de l'accueil de jeunes dans le cadre de placements justice au domaine du soin pour devenir un ITEP en 2004.

L'offre de service repose sur l'accueil et l'hébergement des jeunes dans le cadre de leur projet personnalisé. Accueillir dans de bonnes conditions les enfants, leur fournir un cadre éducatif contenant et rassurant. Donner ou accompagner une scolarisation interne, externe, adaptée et personnalisée. Soigner et donner accès au soin à chaque enfant. Accompagner les familles dans la prise en charge des enfants. Organiser des actions en interne et en externe à l'institution afin de générer une intégration dans les secteurs de l'éducation, la formation, le soin et le socioculturel.

Des actions innovantes, comme le SAMDI, qui propose un accompagnement pour les plus de 16 ans dont la vie en établissement s'avère compliquée, un accompagnement très adapté sur l'extérieur avec un internat à la carte selon les besoins de chaque jeune.

Les jeunes accueillis répondent aux critères de la circulaire de mai 2007 : *« Ce sont les difficultés psychologiques des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui constituent le premier élément d'indication vers l'I.T.E.P. Leur intensité et leur caractère durable en constituent un des éléments essentiels. Les manifestations perturbant la scolarisation et la socialisation, qu'elles s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait, ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de symptômes liés à des difficultés psychologiques importantes qui perdurent... »*

L'ITEP se compose de 52 salariés. Une équipe de direction, une équipe médicale et thérapeutique, une équipe éducative, une équipe pédagogique constituée autour d'une Unité d'Enseignement (convention Education Nationale), un service social et une équipe logistique.

Les équipes restent vigilantes à faire évoluer et adapter constamment leur pratique.

L'établissement accueille et participe à la formation des futurs professionnels.

## II. LA PRISE EN CHARGE GLOBALE.

La prise en charge globale est la mise en commun des actions de l'équipe pluridisciplinaire, avec et pour le jeune, avec ses parents ou responsables légaux et tous les partenaires pouvant agir dans le Projet Personnalisé de l'Adolescent. La pluridisciplinarité fait appel à des professionnels aux formations différentes, ayant des expériences et des pratiques différentes. La prise en charge globale ajoute à la pluridisciplinarité, des partenaires aux champs d'actions variés qui vont venir enrichir la prise en charge du jeune et ouvrir des portes : de soins, d'insertion sociale et d'apprentissages scolaires ou professionnels qui compléteront l'offre de service de l'établissement.

### A. La préparation du PPA.

Durant cette phase, les équipes de l'ITEP avec le jeune, sa famille et son environnement vont recueillir un maximum de renseignements afin de pouvoir aborder la phase d'élaboration du PPA de la façon la plus adéquate possible. La préparation du PPA va du premier contact, première rencontre, journée d'observation, synthèse de la journée d'observation, admission à la période d'observation dans l'ITEP (1 à 3 mois).

### B. Elaboration du PPA.

Le P.P.A. a pour objectif de permettre au jeune une reconstruction psychique et d'accéder à une socialisation. Pour atteindre ou s'approcher au plus près de cet objectif, l'équipe pluridisciplinaire devra mettre en œuvre des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Lors de la réunion de synthèse chaque intervenant apporte les éléments recueillis durant la phase de préparation. Le PPS est pris en compte. En tenant compte des attentes du jeune et de son entourage, le P.P.A. est élaboré en lien avec les difficultés mais aussi les capacités du jeune, de l'environnement où il évolue et où il sera amené à évoluer.

Une présentation et un retour est fait au jeune et à sa famille.

### C. Mise en œuvre du PPA.

Au cours de cette étape l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement met en œuvre le projet personnalisé de l'adolescent avec l'adolescent, sa famille et ou représentant légal, selon les modalités des trois composantes, thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, complétées par les actions sociales et partenariales. Le partenariat touche les domaines suivants : établissements spécialisés, santé, scolarité, formation, apprentissage, social, protection de l'enfance, justice, institutions, culture, loisirs...

### D. La sortie.

Finaliser dans de bonnes conditions l'accompagnement du jeune. Proposer au jeune et à sa famille une suite adaptée aux besoins, attentes et difficultés du jeune et de sa famille. Réaliser un accompagnement le plus adapté possible dans le déroulement de cette sortie.

## III. AXES D'AMELIORATION.

### A. Préconisation d'amélioration de l'évaluation externe.

L'évaluation externe préconise quatre axes d'améliorations qui seront travaillés sur les cinq années de ce projet d'établissement. – Adapter et optimiser le dispositif de pilotage – Consolider la démarche de progrès – Donner aux professionnels les clefs de réussite du changement (développer les nouvelles technologies) – Optimiser la prise en charge des usagers (accessibilité).

### B. Amélioration dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Travaux d'accessibilité en 2014 pour répondre aux normes de janvier 2015.

Amélioration continue de la qualité d'accueil, au travers des investissements prévus au PPI 2013/2017, en matériels, rénovation... Maintenir l'offre de service dans le respect des usagers, des conditions de travail des équipes et textes en vigueur.

## GLOSSAIRE

AEMO	Assistance Educative en Milieu Ouvert
AIRe	Association des ITEP et de leurs Réseaux
ANESM	Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux
ARS	Agence Régionale de la Santé
CAFERUIS	Certificat d' Aptitude aux fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale.
CAMSP	Centre d'Action Médico Sociale Précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CLIS	Classe pour L'Inclusion Scolaire
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CVS	Conseil de la Vie Sociale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ETP	Equivalent Temps Plein
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point (analyse du danger point critique pour le contrôle)
IME	Institut Médico-Educatif
IMPRO	Institut Médico-PROfessionnel
IOR	Institut d'Orientation et de Rééducation
IRTS	Institut Régional du Travail Social
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDSI	Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion
OREAG	Orientation et Rééducation des Enfants et Adolescents de la Gironde
PAUF	Programme Annuel d'Utilisation de la Formation
PMI	Protection Maternelle Infantile
PPA	Projet Personnalisé de l'Adolescent (ou d'Accompagnement)
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissements
PPS	Projet Personnalisé de Scolarité
SAMDI	Suivi et Accompagnement en Modulation du Demi-Internat
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SROMS	Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire